

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 décembre 2012

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 312

présenté par  
M. Eckert

à l'amendement n° 213 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 31**

Au début de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Le montant annuel »,

les mots :

« Une présentation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La publication, dans le rapport au Parlement, du montant exact des engagements financiers pris par les établissements de crédit en faveur de Banque PSA Finance pourrait poser problème à PSA vis-à-vis de ses concurrents.

Le présent sous-amendement a pour objet de préciser que le rapport contiendra uniquement une présentation globale de ces engagements.